

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 MAI 2009

Délibération
n° 2009.05. 56.B

**Renouvellement des
marchés d'assurance
automobiles et
protection juridique
de la ComAGA : appel
d'offres ouvert**

LE TREIZE MAI DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 mai 2009**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE

Excusé(s) représenté(s) :

FINANCES - PROGRAMMATION / ASSURANCES	Rapporteur : Monsieur NEBOUT
--	-------------------------------------

RENOUVELLEMENT DES MARCHES D'ASSURANCE AUTOMOBILES ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA COMAGA : APPEL D'OFFRES OUVERT
--

Par marchés n°2005/82 et 2005/83, les assurances risques automobiles et protection juridique ont été respectivement confiées à la S.M.A.C.L. (Société Mutuelle d'assurance des Collectivités Locales) et à M.M.A. (Mutuelles du Mans Assurances).

Ces marchés, conclus pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2006 arrivent à échéance au 31 décembre 2009.

Afin d'assurer une couverture parfaite des risques portant sur le parc de véhicules, ainsi que sur la collectivité, les agents et les élus, il convient de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2010, deux nouveaux marchés d'assurance couvrant ces risques.

En conséquence, il convient de lancer une consultation selon l'allotissement suivant :

Lot n°1: Risques automobiles (estimé à 284 000 € TTC pour les 3 ans)

Lot n°2: Protection juridique (estimé à 16 000 TTC pour les 3 ans)

La dépense totale est estimée à 300 000 € TTC pour les 2 lots.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancée en application des articles 10, 33,57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 11 mai 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que les marchés sont conclus pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2010, avec possibilité de résiliation annuelle par les deux parties.

D'IMPUTER la dépense à l'article 616 du budget principal et des budgets annexes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
26 mai 2009	28 mai 2009